

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

**Délibération**  
n° 2016.07.211

**Approbation de la  
Charte de la  
participation  
citoyenne**

**LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 juillet 2016**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

**Ont donné pouvoir** :

Marie-Hélène PIERRE à Jacky BOUCHAUD, François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Xavier BONNEFONT à Vincent YOU, Patrick BOURGOIN à Isabelle LAGRANGE, Samuel CAZENAVE à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, François ELIE à Jean-Philippe POUSSET, Nicole GUENOLE à Catherine MAZEAU, Joël GUITTON à Philippe VERGNAUD, Elisabeth LASBUGUES à Bernadette FAVE, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Véronique DE MAILLARD

**Excusé(s)** :

Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Nicole GUENOLE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.07.211**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**APPROBATION DE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**

A la suite de la contribution du Conseil de développement présentée au conseil communautaire du 4 décembre 2014, un groupe collaboratif composé d'élus-e-s communautaires, de technicien-ne-s et de membres du conseil de développement a été mis en place en mai 2015 pour élaborer un projet de charte de la participation citoyenne pour la communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

En effet, le projet d'Agglomération affichait notre volonté de faire de la participation citoyenne un levier pour renforcer la démocratie, éclairer les décisions des élu-e-s et co-construire avec les citoyen-ne-s et les acteur-ric-e-s les politiques publiques de notre territoire.

Cette charte s'articule autour de trois engagements :

- Prendre en compte la participation citoyenne dès la définition et pendant la mise en œuvre des politiques publiques
- Développer la mobilisation citoyenne en renforçant le pouvoir d'agir des citoyen-ne-s
- Suivre la mise en œuvre de cette charte et évaluer les actions conduites.

Outre la participation de qualité apportée par les membres du groupe, trois rencontres ont été organisées pour enrichir ce projet de charte :

- Une première en novembre 2015, avec les élus communautaires, autour des principaux enjeux et objectifs de la charte,
- Une seconde rassemblant environ 50 technicien-ne-s de GrandAngoulême autour d'ateliers participatifs sur les méthodes et les besoins des agents pour la mise en œuvre de la participation des citoyen-ne-s,
- Et un forum ouvert, réunissant 120 personnes, organisé en avril 2016 sur le thème : « Comment développer la mobilisation citoyenne en reconnaissant un pouvoir d'agir aux citoyen-ne-s ? ».

Aujourd'hui, le projet de Charte de la participation citoyenne est finalisé.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 30 juin 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le projet de charte ci-joint.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>20 juillet 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>20 juillet 2016</b>

# Charte de la participation citoyenne

**Agir ensemble** pour notre territoire

élu-e-s  
technicien-ne-s  
citoyen-ne-s

Communauté d'Agglomération du  
GRAND ANGOULÊME

*Approuvée lors du  
Conseil communautaire du 12 juillet 2016*



Une volonté citoyenne à la rencontre d'une volonté politique, c'est ce que traduit la Charte de la participation citoyenne de GrandAngoulême.

**Les démarches impulsées par le Conseil de Développement pour renouveler la démocratie locale se veulent toujours plus innovantes.**

Fruit d'une méthode inédite, celle de travaux menés à trois voix par les technicien-ne-s de l'agglomération, des élu-e-s au Conseil communautaire et des membres du Conseil de Développement de Grand Angoulême, cette charte acte une nouvelle façon de faire de la politique.

Les enjeux de notre territoire ne sont pas seulement politiques, ils sont citoyens !

Chacun doit donc trouver et prendre sa place dans les débats qui façonnent l'avenir de notre agglomération.

Dans un contexte national de complexité institutionnelle et d'essoufflement démocratique, il faut créer et renforcer les conditions du dialogue.

Le processus démocratique est non seulement descendant mais aussi ascendant et se doit d'associer l'ensemble des acteurs.

Le dialogue est essentiel pour aborder ensemble les projets de demain.

Alors poursuivons notamment la création d'instances de démocratie participative dans nos communes.

Toute personne ou tout collectif vivant ou agissant sur le territoire, dans le respect des valeurs de notre République : liberté, égalité, fraternité et laïcité, est appelé à formuler son avis dans différents lieux de débats.

Dans le projet d'agglomération et dans la démarche Agenda 21, la volonté est affichée de faire de la participation citoyenne un levier pour renforcer la démocratie et éclairer les décisions des élu-e-s.

Parole libre aux citoyen-ne-s !

Jean-François DAURÉ  
Président de GrandAngoulême

## ENGAGEMENT N° 1

### Prendre en compte la participation citoyenne dès la définition et pendant la mise en œuvre des politiques publiques locales

La mise en œuvre effective de la volonté politique exprimée dans le projet d'agglomération fait l'objet d'une organisation déclinée dans toute la chaîne décisionnelle et active du Conseil communautaire et des services de l'agglomération.

## LES ÉLU-E-S S'ENGAGENT À :

**1 - Valider les projets devant faire l'objet d'une participation citoyenne :** élaboration des projets de territoire, documents de prospective et de planification, conception et évaluation des politiques publiques, projets relevant du développement durable et des enjeux de société et tout sujet jugé pertinent par les élus.

**2 - Définir les conditions de l'organisation de la participation citoyenne :**

- Sujet à aborder (objectif et enjeux)
- Niveau de participation pertinent (information, concertation, consultation, co-construction,...)
- Parité
- Diversité
- Durée, planning, méthodes employées

**3 - Nommer les référents ou chefs de projets élu-e-s et technicien-ne-s responsables de la participation citoyenne**

**4 - Décider des moyens humains et financiers à engager**

## SUGGESTIONS

Créer **une instance transversale de la participation citoyenne** animée par un-e élu-e communautaire référent-e siégeant au Bureau communautaire.

**et/ou**

Systematiser une démarche de participation citoyenne « intégrée » dans chaque projet validé et porté par les élu-e-s référent-e-s et les chef-fe-s de projets technicien-ne-s

## ENGAGEMENT N° 2

### Développer la mobilisation citoyenne en renforçant et en reconnaissant le « pouvoir d’agir des citoyen-ne-s »

La participation citoyenne est essentielle à la réflexion partagée sur les enjeux sociaux, économiques, culturels, sociétaux et à la co-construction des projets de GrandAngoulême

Il s’agit de reconnaître et de développer la capacité du, de la citoyen-ne à se positionner, à comprendre son environnement et à agir sur les questions de la vie quotidienne et les projets du territoire. Cette capacité citoyenne repose sur l’information et la compréhension des sujets abordés, les expérimentations et les échanges de savoirs, l’accompagnement des initiatives, l’irrigation du territoire par la mise en réseau des acteurs.

## LES ÉLU-E-S S’ENGAGENT À :

### 1- Informer, rendre compte, assurer la transparence pour le plus grand nombre :

- Rendre lisibles les projets portés par l’agglomération et les processus de décision en donnant les éléments de compréhension
- Aller vers les publics et notamment les publics les plus éloignés des institutions, de la vie publique
- Répondre aux questions des citoyen-ne-s

### 2- Développer la capacité d’agir du citoyen-ne :

- Donner les outils de compréhension des politiques publiques et des échelons territoriaux de décisions, de la complexité des enjeux de société
- Être à l’écoute et/ou accompagner les initiatives des citoyen-ne-s

### 3- Favoriser la mise en réseau

- Mettre en place un réseau territorial des instances de démocratie participative et des initiatives citoyennes

## SUGGESTIONS

### Créer et mettre en place :

- des formes de communication adaptées (journaux, internet,...)
- des espaces d’information pour les grands projets
- des lieux relais adéquats
- des rencontres débats avec les élu-e-s, technicien-e-s et les citoyen-ne-s
- des formes simples et compréhensibles d’échange et de dialogue
- un repérage des demandes entrantes
- des réponses
- un appui à la création d’un réseau des savoirs et des ressources pour l’éducation populaire et citoyenne
- une aide à la formation des accompagnateurs de l’initiative et du débat public
- un appui à la création d’un observatoire des pratiques démocratiques : identifier les acteurs et observer les pratiques citoyennes, faciliter les échanges de savoirs
- apporter un appui aux manifestations, rencontres, forums, des aides financières, des mises à disposition de locaux et de supports d’information...

## ENGAGEMENT N°3

### Suivre la mise en œuvre de la participation citoyenne et évaluer les actions conduites

#### LES ÉLU-E-S S'ENGAGENT À :

- 1 - Suivre et évaluer la mise en place des processus d'organisation de la participation citoyenne
- 2 - Évaluer à la fin de chaque projet les modalités et les résultats de la participation citoyenne
- 3 - Établir un bilan annuel qualitatif et quantitatif de la participation citoyenne. Ce bilan sera présenté au Conseil communautaire.

#### SUGGESTIONS

Créer un **Comité de suivi** composé d'élus-e-s, de technicien-ne-s et de citoyen-ne-s

**La Charte de la participation citoyenne de GrandAngoulême** ne deviendra réalité que si l'ensemble des acteurs est convaincu de sa nécessité et œuvre concrètement à son application :

- les élu-e-s de GrandAngoulême dans leur gouvernance, après l'avoir validée par leur vote,
- les technicien-ne-s en la déclinant en méthodes opérationnelles,
- les citoyen-ne-s convaincu-e-s de leur pouvoir d'agir.

Chacun-e à notre niveau, individuellement et collectivement, dans la bienveillance et la reconnaissance mutuelle de notre citoyenneté, de nos savoirs, savoir-faire et compétences, nous permettrons le dialogue pour une pratique démocratique renouvelée. **L'intérêt de tou-te-s est d'agir ensemble, sur notre territoire de vie, et de co-construire une politique publique émancipatrice.**

La reconnaissance symbolique, à travers cette charte, des trois formes de démocratie – représentative - participative et d'interpellation, doit se transformer en culture pratique grâce à des méthodes d'élaboration de l'action publique respectueuses des trois engagements de la Charte.

Alors, écoutons-nous, partageons les savoirs et les expériences, agissons ensemble dans notre intérêt commun, sur notre territoire de vie.

« *La démocratie ne se décrète pas, elle se construit.* »

**Abdou Diouf**

Ancien Président du Sénégal et  
Secrétaire général de la Francophonie

## Annexe n°1 : Lexique des termes employés Sources : Charte de la participation de Lille

**Charte** : Ensemble de règles ou de principes fondamentaux qui régissent une institution, un organe. Elle symbolise donc les engagements pris par les élus afin de développer, de valoriser, de favoriser la participation citoyenne dans le cadre de la démocratie participative.

**Co – construction** : Construire ensemble. La co-construction est le processus par lequel les participants à différents ateliers échangent et travaillent de concert à l'élaboration de propositions d'actions.

**Co – élaboration** : Élaborer ensemble. La collectivité invite les acteurs et les citoyens à participer à la conception d'un projet ou à la gestion d'un territoire, d'un équipement. La co-élaboration implique de préciser dès le début de la démarche le rôle de chacun, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas dans le cadre d'un projet ouvert aux propositions ou complémentaires. C'est une notion très proche de la co-construction.

**Concertation** : La concertation est l'action, pour plusieurs personnes, de s'accorder en vue d'un projet commun. La concertation se distingue de la consultation en ce qu'elle ne se résume pas à une demande d'avis. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explication des points de vue de chacun. C'est une démarche continue qui accompagne un projet tout au long de son élaboration, jusqu'à sa réalisation. La collectivité présente de manière argumentée les raisons de prise en compte ou non des propositions émises.

**Consultation** : Elle consiste à demander un ou plusieurs avis aux habitants, aux citoyens, aux instances de démocratie participative pour mieux cerner les besoins et les attentes en s'adressant au plus grand nombre.

**Démocratie** : Régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui – même, sans l'intermédiaire d'un organe représentatif (démocratie directe) ou par représentants interposés (démocratie représentative).

**Démocratie d'interpellation** : Volonté de démocratiser les modes de gouvernance en favorisant, en accompagnant et en encourageant les actions collectives d'habitants sur des problèmes concrets afin d'exercer une pression sur les pouvoirs publics ou privés.

**Démocratie participative** : Il s'agit à la fois d'un concept et d'une forme d'exercice du pouvoir qui a émergé à la fin des années 70, avec l'essoufflement, l'interrogation sur les limites de la démocratie représentative. Ce concept politique affirme l'obligation de mettre à disposition des citoyens des espaces, lieux, outils de participation et de concertation. Il

s'agit donc de partager le pouvoir, non pas en déléguant au citoyen le pouvoir décisionnel même partiellement, mais par le dialogue, en fondant l'exercice du pouvoir sur le renforcement de la participation citoyenne.

**Démocratie représentative** : La « démocratie représentative » est une des formes de la démocratie dans laquelle les citoyens expriment leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus à qui ils délèguent leurs pouvoirs. Ces élections ont lieu à des échéances régulières et le mandat des représentants a une durée limitée.

**Expertise d'usage** : Somme de compétences acquises et transmissibles, de savoir – être et savoir – faire dans l'utilisation au quotidien des espaces urbains, des espaces privatifs, des réseaux et des relations sociales de proximité.

Expérience acquise au fil du temps et s'appuyant souvent sur le « bon sens » et la rationalité pour produire des connaissances et faire remonter des idées novatrices. L'expertise d'usage peut aussi être qualifiée d'expertise citoyenne.

**Expertise technique** : Connaissances, compétences, pratique et savoir – faire dans une activité donnée qu'une personne apte à juger, fin connaisseur technique et parfois professionnel, met au service des instances de démocratie participative pour résoudre une question et faire des propositions.

**Information** : C'est le premier degré d'implication du citoyen. C'est un moyen d'échanger. On distingue l'information ascendante (des citoyens vers les élus) de l'information descendante (des élus vers les citoyens). Elle doit être accessible, compréhensible, lisible, communiquée en temps voulu et en amont aux personnes concernées. Ex : magazine, tracts, réunions publiques, affiches, etc...

**Participation (citoyenne)** : Volonté politique d'associer d'avantage les citoyens au niveau local (voire national) à l'élaboration des politiques publiques ou pour affiner ces dernières. Elle s'inscrit dans une idée simple : la participation citoyenne, en associant les habitants aux débats et aux choix publics, est une condition essentielle pour revivifier les démocraties et ouvrir à chacune et chacun le droit de se réapproprier le débat politique, la vie de la cité.

## Annexe 2 : liste des membres du groupe collaboratif

Les élu-e-s		
BONNET	Jacky	Mairie de La Couronne
COUTANT	Françoise	Mairie d'Angoulême
DUBOIS	Karen	Mairie de Ruelle sur Touvre
FOURRIER	Maud	Mairie de La Couronne
MARAIS	Annie	Mairie de Soyaux
WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU	Anne-Laure	Mairie d'Angoulême
Les technicien-ne-s		
ANCHER	Nathalie	Service Communication
DEFRENNE	Anne	Direction de l'Attractivité de l'Économie et de l'Emploi
GOBIN	Cyril	Direction Cadre de vie proximité
JOMBART	Tatiana	Direction de l'Aménagement, mobilité et développement Durable
LOYER	Sylvie	Secrétariat Général
PHLIPPOTEAU	Catherine	Direction des Ressources
Les membres du Conseil de Développement		
CAMY	Marie-France	Fédération MJC
CHARDAVOINE	Marie-Joëlle	UNSA
COQUELOU	Matthieu	Fédération MJC
DEBENATH	André	Société Archéologie et historique de la charente
GILARDI	François	Citoyen - <b>Rapporteur du groupe</b>
LACHAUD	Joël	Citoyen
LASSALLE-BUSSAC	Monique	Cultures du Cœur - Vice - Présidente du CDD
LOULMET	Isabelle	La Poste - Vice - Présidente du CDD
MARCINIAK	Brigitte	L'Orchestre départemental d'harmonie de la Charente - <b>Animatrice du groupe</b>
MARTEAU	Daniel	CSCS Basseau
MENARD	Jean-Claude	Citoyen - <b>Animateur du groupe</b>
RIVIERE	Sébastien	Citoyen - Vice - Président du CDD - <b>Rapporteur du groupe</b>

